



CSP SAINT-DIZIER

LOCAL DE RETENTION ADMINISTRATIVE



INTERPELLE MADAME LA PREFETE DE HAUTE MARNE

Dans son courrier en date du 10 avril 2018, Unité SGP Police s'inquiète, pour des raisons évidentes de sécurité, de l'implantation d'un local de rétention administrative au sein du commissariat de SAINT-DIZIER.

« Valider ce projet en l'état, c'est prendre le risque d'hypothéquer la sécurité au quotidien des habitants et des policiers bragards, d'annihiler les résultats jusqu'à présent obtenus dans les quartiers les plus sensibles de Saint-Dizier, et que dire de l'impact sur le judiciaire, sur les délais de traitement des enquêtes, sur la nécessaire attention à apporter aux victimes de crimes et délits... »

« Aujourd'hui, le projet de LRA à Saint-Dizier n'apporte aucune garantie en termes d'effectifs. Lorsque l'on sait ce que les promesses accompagnant la mise en œuvre du PRADAH sont devenues, vous conviendrez que nos inquiétudes sont véritablement légitimes. »

Ensemble pour défendre vos conditions de travail

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE

On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com

Département Haute-Marne, le 10 avril 2018

FSMI
FORCE OUVRIERE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



BAR LE DUC, le 10 avril 2018

Stéphane MORISSE
Secrétaire National Délégué à la Zone EST
Unité SGP Police FO

ZONE EST
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Bourgogne Franche-Comté

à

Madame Françoise SOULIMAN
Préfète de la Haute-Marne
89 rue Victoire de la Marne
52011 CHAUMONT Cedex

N° courrier : 18/62

Madame la Préfète,

En fin d'année 2017, la Préfecture de la Haute-Marne s'est portée volontaire pour accueillir un local de rétention administrative (LRA) au sein du commissariat de Police de Saint-Dizier.

Le 30 mars dernier, vous êtes personnellement venue à la rencontre des policiers concernés pour leur présenter votre projet prévoyant 3 places de rétention et dont la livraison serait programmée au mois de décembre prochain.

Au risque de vous déplaire, nous ne pouvons partager votre enthousiasme pour des raisons évidentes de sécurité, celle due aux administrés des communes de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Dizier et celle due aux policiers.

La rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. Cette mission est généralement dévolue aux personnels de la Direction Centrale de la Police Aux Frontières.

L'imposer aux personnels de la sécurité Publique nécessite dès lors des effectifs supplémentaires chargés de l'établissement des procédures d'une part et de la surveillance d'autre part.

Quelle garantie pouvez-vous dès lors apporter en termes de renforts en personnels ?

Est-il nécessaire de rappeler qu'au 1^{er} mai 2018, l'effectif de fonctionnement annuel du commissariat de Police de Saint-Dizier sera déficitaire de 5 fonctionnaires du Corps d'Encadrement et d'Application (61 au lieu de 66) ?

Devons-nous oublier que ce déficit devait être comblé à la mise en œuvre à Bettancourt-la-Ferrée du programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) qui devait s'accompagner de l'arrivée de 11 fonctionnaires supplémentaires dont 2 officiers de Police Judiciaire ?

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aucun renfort.

Vous comprendrez dès lors notre incompréhension, nos inquiétudes.

L'impact du PRAHDA sur le niveau de sécurité dû aux bragards est réel, il influe sur la charge de travail judiciaire ainsi que sur le taux de présence des fonctionnaires de Police sur la voie publique.

En l'état, l'opérationnalité des effectifs Police se trouve très amoindrie et favorise la délinquance de proximité souvent génératrice de sentiment d'insécurité.

Alors que la police de sécurité au quotidien (PSQ) occupe le devant de la scène sécuritaire, il semble indispensable de recentrer la Sécurité Publique sur son corps de métier à savoir « assurer au quotidien la sécurité des personnes et des biens » et ne pas alourdir outrageusement les charges que nous pourrions qualifier d'indues.

La politique migratoire est principalement du ressort de la Police Aux Frontières et si les besoins qui en découlent le justifient cela doit passer exclusivement par la création de nouveaux centres de rétention administrative du ressort exclusif de la PAF et non par la création de locaux de rétention administrative à Saint-Dizier qui ne fera, une fois encore, qu'affaiblir l'existant..

Valider ce projet en l'état, c'est prendre le risque d'hypothéquer la sécurité au quotidien des habitants et des policiers bragards, d'annihiler les résultats jusqu'à présent obtenus dans les quartiers les plus sensibles de Saint-Dizier, et que dire de l'impact sur le judiciaire, sur les délais de traitement des enquêtes, sur la nécessaire attention à apporter aux victimes de crimes et délits...

Aujourd'hui, le projet de LRA à Saint-Dizier n'apporte aucune garantie en termes d'effectifs. Lorsque l'on sait ce que les promesses accompagnant la mise en œuvre du PRADAH sont devenues, vous conviendrez que nos inquiétudes sont véritablement légitimes.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mon profond respect.

Stéphane MORISSE



Stéphane MORISSE,
Secrétaire National Délégué à la Zone EST
☎ : 06 29 81 02 33
@ : snd.est@unitesgppolice.fr
✉ DDSP de La Meuse
59 rue du Bourg 55000 BAR LE DUC

Copie à :

Monsieur François CORNUT-GENTILLE, député de la Haute-Marne
Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Maire de Saint-Dizier
Monsieur Dominique LAURENT, Maire de Bettancourt-la-Ferrée
Monsieur Alain DERVOGNE, Maire de Chancenay
Monsieur Michel GARET, Maire de Villiers-en-Lieu
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de CHAUMONT
Monsieur Laurent PERRAUT, Directeur départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Marne
Monsieur Wilfrid POUILLY, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Dizier